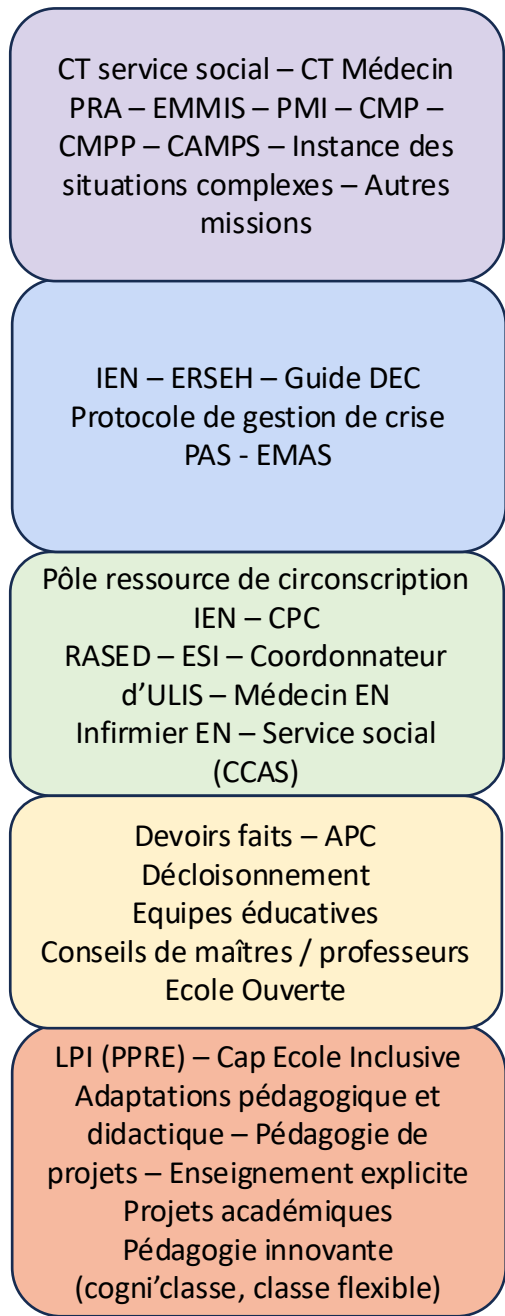


Procédure d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers

PAS et EMAS

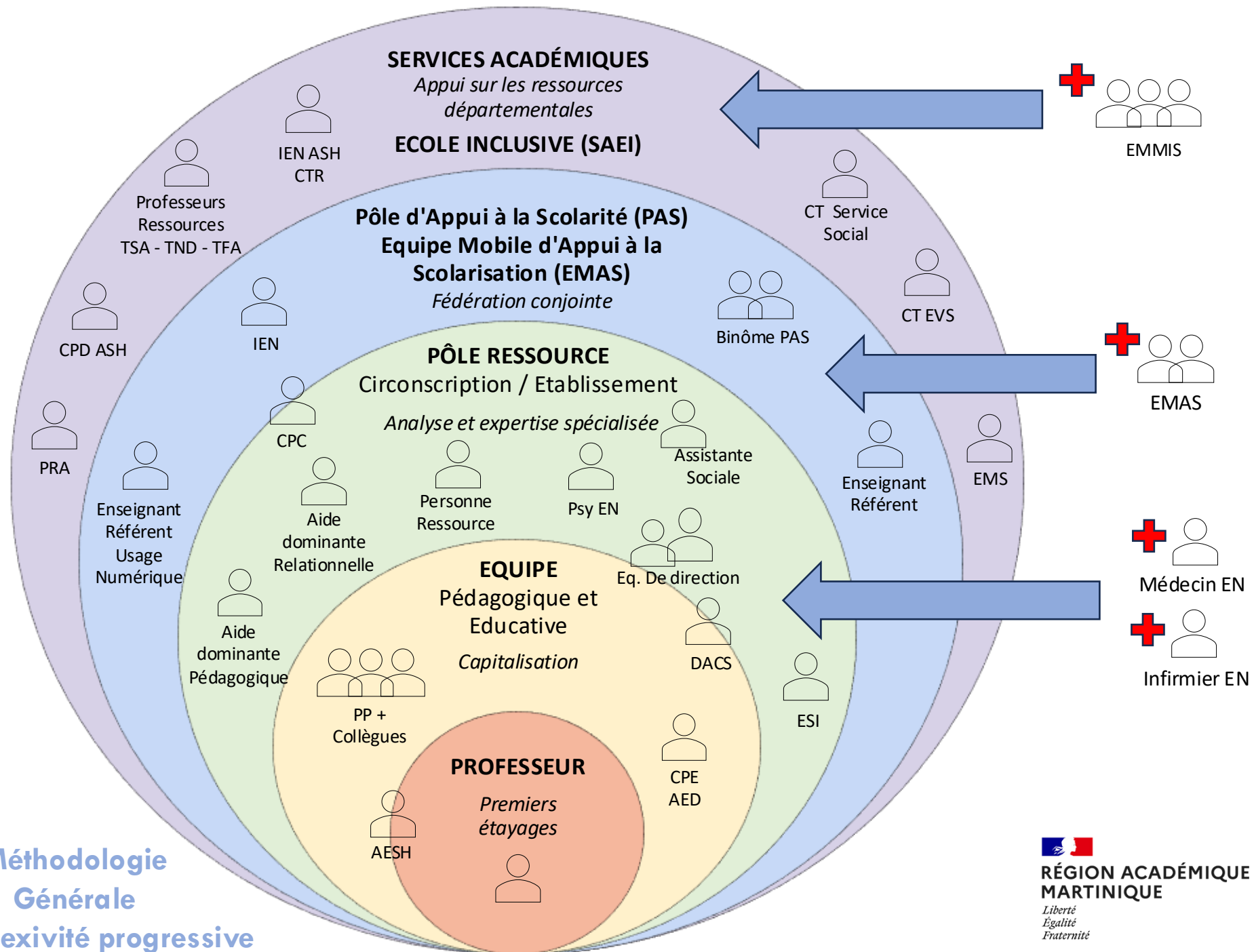
Des équipes au service de l'école inclusive



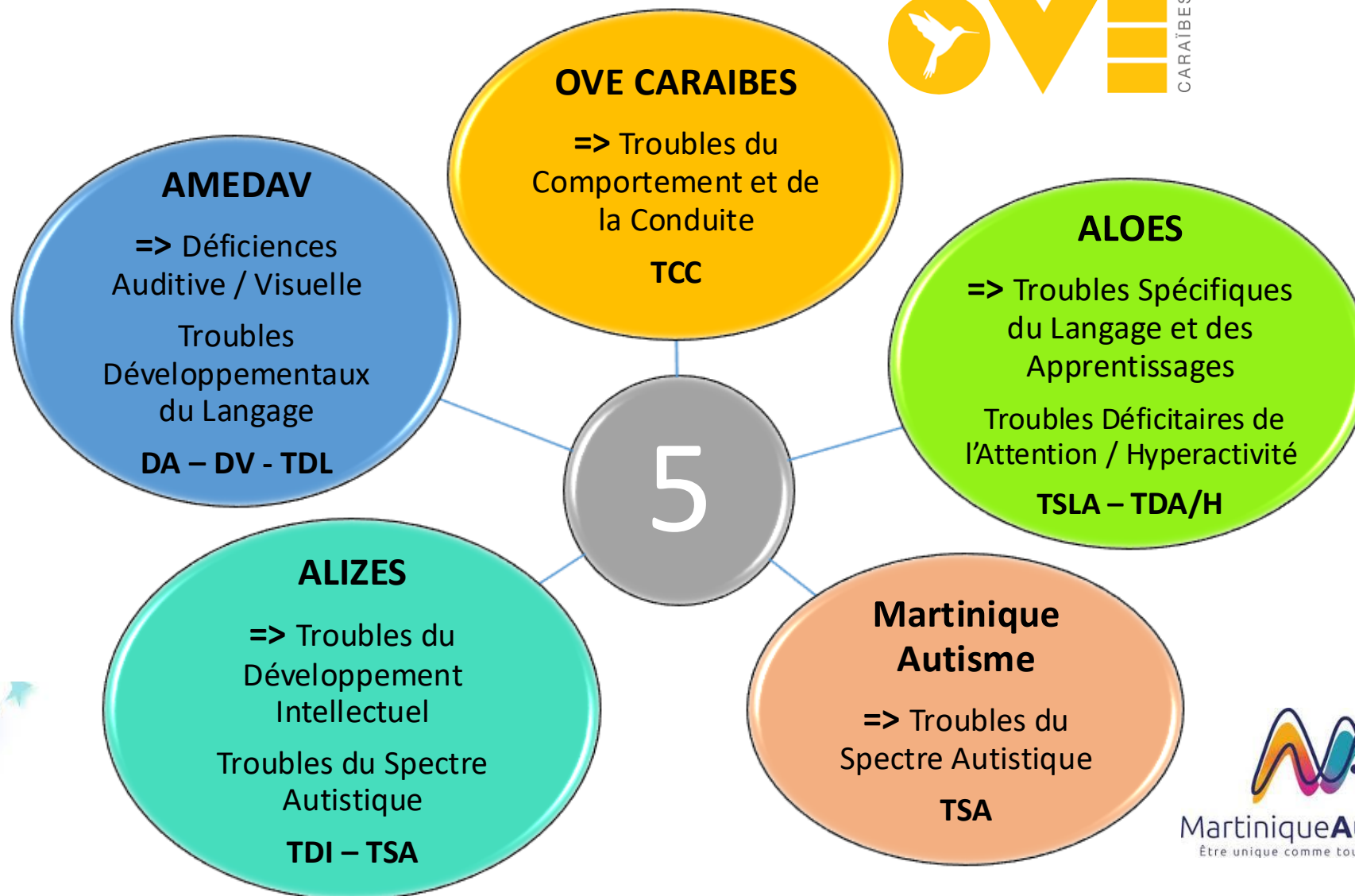


**Méthodologie
Générale**

Une réflexivité progressive



Les EMAS de l'académie



PROCÉDURE 2025/2026

Circulaire n° DGCS/SD3B/2025/119
du 04/09/25

Les EMAS apportent une **expertise médico-sociale**.
Elles interviennent de la **maternelle au post BAC (BTS)** pour soutenir les membres de la communauté éducative dans la scolarisation des **élèves à besoins éducatifs particuliers** et des **élèves en situation de handicap**.

Ces équipes mobiles constituent une ressource **mobilisable par les binômes PAS** (action ciblée sur un élève) ou par **les chefs d'établissement** (action collective de sensibilisation).

Les EMAS sont constituées de professionnels du secteur médico-social (chef de service, éducateurs spécialisés, psychologue...).



Les EMAS ont pour missions d'aider la communauté éducative à gérer une situation particulièrement complexe en **aide directe ponctuelle auprès d'un élève**, de conseiller et de participer à des **actions de sensibilisation** sur les problématiques liées à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.



IMPORTANT : Les EMAS peuvent mener des **accompagnements ponctuels d'élèves**, mais elles ne se substituent pas aux ressources existantes telles que les **RASED**, les **enseignants ressources**, les **psychologues de l'Education nationale**, les **professionnels de santé** intervenant dans les établissements qui doivent être **sollicités dans un premier temps**.

PROCÉDURE 2025/2026

Directeur d'école
Chef d'établissement

Fiche de saisine du PAS

Elève à besoins éducatifs
particuliers
nécessitant un appui

Fiche de saisine EMAS
Action collective

Action ciblée sur l'élève

- + Mobilisation du PAS qui évalue la situation
- + Le PAS peut demander l'appui de l'EMAS

Action collective

pour l'équipe pédagogique

Fiche de liaison PAS - EMAS

Actions
des EMAS

Evaluation et identification
des besoins

Accompagnement
ponctuel de l'élève

Sensibilisation et conseils
à l'équipe

PROCÉDURE 2025/2026

1

ACTION CIBLEE sur un élève

Le directeur d'école / chef d'établissement mobilise le **PAS**.

Le **PAS évalue la situation** et observe l'élève. Il peut demander **l'appui de l'EMAS** via la **fiche de Liaison PAS-EMAS**.

L'EMAS participe à l'évaluation et l'identification des besoins et peut proposer un **accompagnement ponctuel** de l'élève via un plan d'actions.



2

ACTION COLLECTIVE

Le directeur d'école / chef d'établissement souhaite une **sensibilisation de l'équipe pédagogique**.

Il complète la **fiche saisine EMAS Action collective** et l'adresse directement à l'EMAS concernée.

3

Les actions menées sont définies dans un compte-rendu d'accompagnement. A titre exceptionnel, un renouvellement peut être prononcé.

